

SEANCE DU VENDREDI 2 FEVRIER 2024 A 19 H 00

Nombre de Conseillers en exercice	10
présents	
ou représentés	10
votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

N°02022024-005

Date de la convocation
23/01/2024

OBJET

AVANCEMENT DE GRADE

SUPPRESSION DE POSTE

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire,



Françoise BERNARD.

Signature et cachet

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février à 19 Heures, en Mairie de VASSEL, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme BERNARD Françoise, Maire de VASSEL.

Présents : Mmes BERNARD Françoise, LAFERRERE Céline, MONIER Isabelle, RIVIERE Céline, M. ANDRODIAS Jérôme, DUZELIER Cédric ESCARPA Ludovic, JAFFEUX Nicolas, PLASSE Yves

Absent (excusé) : Mme AUGEREAU BLANCHONNET Christelle,
Procuration de Mme AUGEREAU BLANCHONNET à M. JAFFEUX Nicolas

Secrétaire de séance : Mme LAFERRERE Céline

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°24112023-004 du 24/11/2023 portant création du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et mise à jour du tableau des emplois,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 16 janvier 2024,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'avancement au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe dont a bénéficié Madame TISSIER Carine le 7 janvier 2024, il convient de supprimer son précédent poste au grade d'adjoint technique.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi.

Le Conseil Municipal décide

- D'instituer selon le dispositif suivant :

La suppression, à compter de ce jour de l'emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires au service *technique*,

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le

ID : 063-216304451-20240202-02022024005-DE

SEANCE DU VENDREDI 2 FEVRIER 2024 A 19 H 00

- D'arrêter le tableau des effectifs de la façon suivante :

Cadres d'emplois ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classeC.....1.....1.....	20 h
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classeC.....1.....1.....	20 h
Rédacteur principal 1ère clasB.....1.....1.....	16 h
Adjoint admin 2 ^{ème} classeC.....1.....1.....	12 h
TOTAL		4	4	

- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir de ce jour, le 2 février 2024.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Fait à VASSEL, le 13 février 2024.

Le Maire,

Françoise BERNARD



Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le
ID : 063-216304451-20240202-02022024005-DE